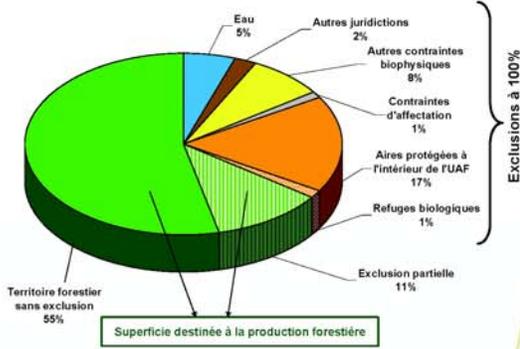




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

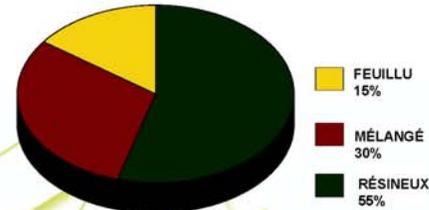
Superficie¹ : 556 360 ha



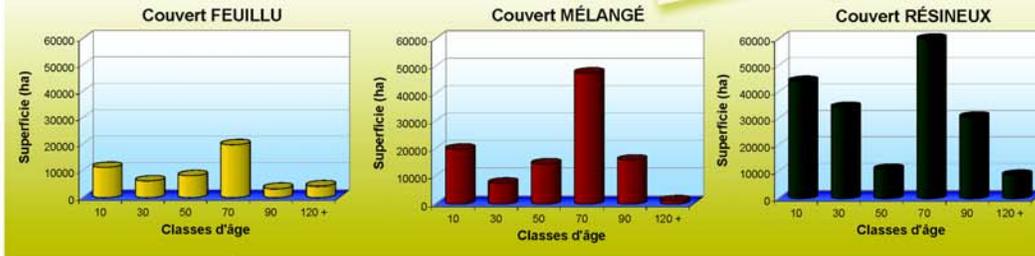
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 349 119 ha



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuja	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	282 100	17 100	0	3 000	115 900	83 500	5 800	4 300	0	511 700
B Forestier en chef 2008-2013	249 000	4 300	0	2 500	121 100	65 200	4 000	2 000	100	448 200
Variation (B-A)	-33 100	-12 800	0	-500	5 200	-18 300	-1 800	-2 300	100	-63 500
Variation (%)	-12%	-75%	-	-17%	4%	-22%	-31%	-53%	-	-12%
C Forêt Québec 2008-2013	238 900	4 000	0	2 300	118 300	56 300	3 700	1 700	100	425 300
Variation (B-C)	10 100	300	0	200	2 800	8 900	300	300	0	22 900
Variation (%)	4,2%	7,5%	-	8,7%	2,4%	15,8%	8,1%	17,6%	0,0%	5,4%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle ³	
	ha		m ³	%
Bandes riveraines	2 793		3 438	1,0%
Séparateurs de coupe	2 444		2 958	1,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	0		0	0,0%
Habitats fauniques	0		0	0,0%
Encadrements visuels	43 640		53 238	13,0%
Territoires à multiples usages	7 681		9 416	2,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	38		46	0,0%
Autres particularités régionales ou locales	8 378		10 173	2,0%
Sous-total des contraintes	64 975		79 269	19,0%
Sous-total sans contrainte	284 144		346 031	81,0%
Total	349 119		425 300	100,0%

³ Cette répartition par type de contrainte est à titre indicatif seulement. Voir la fiche thématique sur la provenance des volumes.

244
 Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles
 Abitibi-Témiscamingue
 6212-01-207
 DB10.3ab



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérées, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ²
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM ¹	2 505
	Jardinages et assainissement	38
	Éclaircie commerciale	398
Sans récolte	Préparation de terrain	501
	Plantation, regarni, ensemencement	691
	Dégagement	50
	Éclaircie pré-commerciale	1 270

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

² Superficie réalisée par année à compter de 2008 pour la première période quinquennale du plan général basée sur le calcul de possibilité forestière (Forêt-Québec). Voir la fiche thématique qui traite des exigences générales.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Afin de respecter les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue dans le calcul de possibilité forestière, les traitements sylvicoles (section 3 – Exigences générales) doivent être réalisés et la provenance des volumes (section 2 – Possibilité forestière) respectée. Rappelons que la stratégie d'aménagement et les techniques sylvicoles qui en font partie visent des objectifs environnementaux (enjeux de composition et de structure, maintien de forêts mûres et surannées, etc.) ou socio-économiques (maintien des emplois, effets sur la possibilité forestière, coût de réalisation de la stratégie, etc.). Ainsi, la stratégie d'aménagement qui constitue les fondements du calcul de possibilité forestière, avec ses enjeux et ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques, vise le développement durable des forêts.

Le calcul de possibilité est basé sur certains faits et sur des hypothèses qui sont reliés au portrait actuel de l'unité d'aménagement forestier (UAF) (section 1 – Description du territoire) et aux connaissances scientifiques du moment. En fonction de l'acquisition de nouvelles connaissances, le calcul de possibilité forestière s'inscrit donc dans un processus de gestion adaptative et d'amélioration continue.

